



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

En exercice : 45

Présents : 28

Votants : 29 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT – J. KUCHNA - M. CHARASSE – N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR – JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ - E. BARGE - P. SEROR – O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - A. CORNE – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTYERY – C. BOUARD, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

M. JS. LALOY à Mme A. CORNE.

Absents excusés :

Mme et M. F. SENNEPIN - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mme et M. J. TERRACOL – F. SZYPULA - S. BAUD – P. COLAS - T. LAPLACE – B. BAYLAUCQ - JF. CHAUFFRIAS - JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – S. BRUNO - P. BONNET - J. ALMAZAN – E. VOITELLIER Conseillers Délégués, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

N°11

**OBJET :
BELLERIVE SUR
ALLIER**

**PLATEAU
D'ECONOMIE
SPORTIVE**

**SPORTING TENNIS
CLUB**

**ACQUISITION
D'UNE EMPRISE ISSUE
DE LA PARCELLE
AD118**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 11 juillet 2022

Publiée ou notifiée
le : 11 juillet 2022

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de sport et en matière de loisirs et d'équipements touristiques,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 30 août 2016 relatif à la stratégie de développement de Vichy Communauté par l'économie du sport,

Vu l'étude de faisabilité menée par le cabinet Crescendo Conseil afférente à la restructuration du complexe de tennis du Sporting,

Vu l'acte du 26 septembre 2019 relatif à l'acquisition par Vichy Communauté de diverses parcelles sises à Bellerive sur Allier correspondant à l'équipement tennistique dénommé le Sporting Tennis Club (consistant en 13 courts de tennis extérieurs, 3 courts de tennis couverts, 1 court de tennis bulle, des tribunes, terrains, local dit « Le chalet », une voie d'accès privée donnant sur un vaste parking),

Considérant le programme de rénovation de la rive gauche et le projet de plateau sportif de haut niveau porté par Vichy Communauté,

Considérant le site exceptionnel du Sporting Tennis Club sur lequel Vichy Communauté souhaite déployer un lieu d'excellence de l'activité tennistique (centre régional de tennis d'excellence, pôle formation notamment de haut niveau, organisation de grandes compétitions,...),

Considérant les règles du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bellerive sur Allier et la nécessité d'acquérir une emprise d'environ 70 m² à détacher de la parcelle AD 118 sise à Bellerive sur Allier lieudit « Le Golf », où est situé le golf limitrophe au complexe tennistique, appartenant à l'association dénommée « Sporting Club de Vichy », afin de pouvoir réaliser une construction dans le cadre sus-énoncé,

Vu l'estimation rendue par l'étude de Me Midrouillet, notaire à Vichy, le 17 janvier 2022 concernant l'emprise à détacher, s'élevant entre 3 500 € et 3 850 €, soit entre 50 € et 55 €/m² net vendeur,

Considérant les échanges entre Vichy Communauté et l'association susdénommée, et l'accord intervenu sur un prix de 50€/m² net vendeur,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir auprès de l'association « Sporting Club de Vichy » ou toute personne substituée, une emprise d'environ 70 m² à détacher de la parcelle AD 118 sise à Bellerive sur Allier lieudit « Le Golf », au prix de 50€/m² net vendeur,
- de donner mandat à M. le Président ou à la Vice-Présidente déléguée à la Gestion Patrimoniale pour signer tous documents relatifs à cette acquisition (document d'arpentage, acte notarié, etc...).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- adopte ces propositions,
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte (liés notamment au document d'arpentage et à l'acte authentique) seront imputés au budget principal de Vichy Communauté – article 2111,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté, le 7 juillet 2022.
Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis,
OU=0002 433998903,
CN=Certinomis - Easy CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A Vichy
Date : lundi 11 juillet 2022 15:57:24

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 11 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2022

Objet de l'acte : - BELLERIVE SUR ALLIER - PLATEAU D'ECONOMIE SPORTIVE -
SPORTING TENNIS CLUB - ACQUISITION D'UNE EMPRISE ISSUE DE LA
PARCELLE AD118

.....
Date de décision: 07/07/2022

Date de réception de l'accusé 11/07/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 07JUIL2022_11

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220707-07JUIL2022_11-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 11.pdf (99_DE-003-200071363-20220707-07JUIL2022_11-DE-1-
1_1.pdf)

